

Mieux défendre les enfants placés

L'association Les Gaulois de l'Est qui défend les enfants placés et les familles d'accueil a tenu son assemblée générale annuelle récemment à la salle des fêtes de Reichstett.

LE PRÉSIDENT PATRICK ECKART a salué le nombreux public, dont le maire Georges Schuler venu en son nom mais également au nom du député André Schneider dont il est le suppléant. Le président a excusé les membres absents du fait de la distance de leur lieu de résidence, Paris, le Nord, l'île de la Réunion, et les environs de Toulouse notamment.

La secrétaire Séverine Lamboley a donné lecture du compte-rendu de l'assemblée précédente approuvé à l'unanimité comme l'ensemble des décisions.

Après le rapport de la situation financière, quitus a été donné

au trésorier et au comité de direction, avec l'approbation des réviseurs aux comptes, Gabby Butz et Jean Harth. La cotisation annuelle a été maintenue à 10 € pour les membres non actifs, et à 50 € pour les membres actifs entrant dans l'association.

Sensibiliser aux questions de la protection de l'enfance

Dans le cadre de l'élection du tiers des membres du comité de direction, tous ont été reconduits dans leurs fonctions.

Sur proposition du président, l'assemblée a décidé d'allouer 2000 € venant d'une subvention allouée par le député André Schneider de la réserve parlementaire pour l'achat de jouets à un foyer de la protection de l'enfance.

Parmi les différentes activités, de nombreuses interventions auprès de présidents de conseils généraux, du président de

l'Assemblée nationale, du ministère des Affaires sociales, et près de 400 courriers aux députés, en vue de les sensibiliser aux questions de la protection de l'enfance.

L'association a aussi pris la défense de familles et des enfants placés chez elles, et a demandé la nomination d'avocats pour divers enfants en France afin que leurs droits soient respectés.

Par ailleurs, une réponse du conseil général du Bas-Rhin au sujet de la proposition de « contrat d'accueil d'action individualisée » est toujours en attente. L'association pose aussi des questions comme « un enfant placé de 5 ans est-il apte à signer un document le concernant ? » « Pourquoi des parents maltraitants ont-ils le droit de sortir de prison le week-end pour voir leurs enfants ? » « Pourquoi certains parents maltraitants n'effectuent-ils pas leur peine ? » Et d'évoquer

les cas de déplacement d'enfants d'une famille à l'autre pour des motivations parfois mal approfondies ou injustes, au détriment de ces enfants. Des décisions prises par un juge mais basées sur le rapport d'un travailleur social. En tout état de cause, le président, rejoint en cela par le maire Georges Schuler, a estimé que beaucoup d'incompréhensions découlent de lois mal adaptées, d'une réglementation trop centralisée et pas assez proche du terrain. ■

R.W.

» Le conseil d'administration : président : Patrick Eckart ; vice-présidents : Christine Eckart, Sébastien Boivin et Thierry Huss ; secrétaires : Philippe Huss et Séverine Lamboley ; trésoriers : Christine Perrier et Bernadette Moury.

» Renseignements : Patrick Eckart
☎ 03 88 19 03 28